



EVEIL SPORTIF D'ORMES
TENNIS DE TABLE



Dossier d'informations

Partie à conserver

Saison
2023 - 2024



Contacts

Bureau Directeur :

Président : Antoine BICHAREL	06.24.77.13.53
Secrétaire : Benjamin CHARGY	06.81.71.49.05
Trésorier : Philippe LEMAIRE	02.38.75.38.69
Correspondant Club : Bruno UZAN	06.59.38.62.41



contact@esormestt.fr



<https://www.esormestt.fr>

facebook

<https://www.facebook.com/ESOrmesTT>

Pièces à fournir lors de l'inscription

- Certificat Médical**, autorisant expressément la pratique du Tennis de Table
VOIR CONDITIONS CI-APRES
- Règlement de la cotisation (chèque ou espèce).
- Fiche de renseignements remplie.
- Autorisation parentale de sortie signée.
- Autorisation de prise en charge par l'entraîneur à l'école Jacques Prévert de Ormes.
- Adhésion au Règlement intérieur de l'association, signée.
- Attestation de non-souscription à l'assurance complémentaire.

Certificat médical

POUR LES ADULTES

La loi santé du 26 janvier 2016 a réformé le délai de validité des certificats médicaux avec notamment la mise en place de plusieurs mesures de simplification. Le décret paru en août 2016 allonge la durée du certificat médical d'absence de contre-indication à compter du 1^{er} juillet 2017.

Concrètement, les personnes ayant un certificat médical de moins de 3 ans validant **la pratique du tennis de table en compétition**, n'ont pas besoin de refaire un certificat médical, ils doivent juste compléter le questionnaire médical ci-après. **L'attestation liée à celui-ci sera à remplir lors de la remise de votre dossier à l'un des responsables du club.**

SI VOUS COCHEZ OUI A L'UNE DES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE, UN CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE (Voir dossier d'informations)

Pour les personnes n'ayant pas de certificat médical de moins de 3 ans validant la pratique du tennis de table, merci d'en fournir un **dès le premier entraînement.**

Dès lors, tout joueur se présentant sans Certificat ou sans accord temporaire et exceptionnel de l'un des responsables du club, ne pourra être autorisé à utiliser les équipements de l'association.

POUR LES MINEURS

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs, cependant :

SI VOUS COCHEZ OUI A L'UNE DES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE, UN CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE (Voir dossier d'informations)

Inscriptions

Inscriptions

Forum des Associations : Samedi 9 septembre 2023

Du 4 au 28 septembre - Salle Jean Dotremont d'Ormes (Complexe des Plantes)

Les lundis et les jeudis à partir de 20h

Les mardis à partir de 18h jusqu'à 19h30

(Inscription ultérieure possible aux horaires d'entraînement habituels)

Reprise et horaires des entraînements

Reprise à partir du Lundi 4 Septembre à partir de 20h00 (adultes)

Lundi (Entraîneur) : 20h-22h30 (niveau compétition)

Mardi (Entraîneur) : *16h15-18h30 (Jeunes débutants)
ou 18h30-19h30 (Jeunes confirmés)

Certains arrangements possibles, à voir avec l'entraîneur Patrick

Jusqu'à Octobre il n'y aura que le créneau 18h30 à 19h30

***Possibilité de récupérer les enfants à l'école aux alentours de 16h15, pour cela une autorisation parentale vous est demandé (Voir dossier d'inscription)**

Mercredi (entraîneur) : 14h00-18h00 (Jeunes)

Différents créneaux établis par Patrick l'entraîneur entre 14h-18h, suivant le nombre de jeunes présents – en début d'année un autre entraîneur fera l'intérim

Jeudi (libre) : 20h-22h30

Vendredi (Libre) : 18h30-20h (Prévenir avant pour organisation)

POUR TOUS LES ENTRAÎNEMENTS JEUNES, UNE AUTORISATION PARENTALE EST DEMANDEE POUR AUTORISER OU NON L'ENFANT A RENTRER SEUL (VOIR DOSSIER D'INSCRIPTION)

Tarifs

Licence Loisir

Poussins / Benjamins	=	70 €
Cadets / Minimes	=	75 €
Juniors / Seniors / Vétérans	=	80 €

Licence Compétition (Championnat par équipe Jeunes, Seniors ou Vétérans)

Poussins / Benjamins	=	100 €	(inclus inscription Tournoi jeunes)
Cadets / Minimes	=	115 €	(inclus inscription Tournoi jeunes)
Juniors / Seniors	=	120 €	
Vétérans	=	125 €	(inclus championnat Vétérans)

Supplément Critérium Fédéral Individuel

Poussins / Benjamins	=	25 €
Juniors / Cadets / Minimes	=	30 €
Seniors / Vétérans	=	40€

Catégories d'âge

Catégories	Année de naissance
Vétérans	nés en 1983 et avant
Séniors	nés entre 1984 et 2004
Juniors	nés en 2005 2006, 2007 ou 2008
Cadets	nés en 2009 ou 2010
Minimes	nés en 2011 ou 2012
Benjamins	nés en 2013 ou 2014
Poussins	nés en 2015 et après

Arrêt des entraînements (Vacances scolaires et Jours fériés)

Pas d'entraînement les jours Fériés

L'entraînement du Jeudi soir (pour les juniors et adultes) est maintenu, y compris au cours des vacances scolaires.

Toussaint

Arrêt après entraînement du vendredi 20 octobre 2023
Reprise le lundi 6 novembre 2023

Noël

Arrêt après entraînement du vendredi 22 décembre 2023
Reprise le lundi 8 janvier 2024

Hiver

Arrêt après entraînement du vendredi 23 février 2024
Reprise le lundi 11 mars 2024

Printemps

Arrêt après entraînement du vendredi 19 avril 2024
Reprise le lundi 6 mai 2024

Eté

Fin des entraînements après entraînement du vendredi 28 juin 2024

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS ULTERIEURS

Manifestations organisées par l'association

Forum des Associations : samedi 09/09/2023, au complexe des plantes

Beaujolais nouveau : jeudi 16/11/2023, à la salle Dotremont

Galette des Rois : vendredi 12/01/2024, au bar Salle Rabelais

Tournoi annuel : dimanche 16/06/2024, salle Seigneuret

Repas Fin année et assemblée générale : dimanche 30/06/24 au Centre de Loisirs la Canaudière

ATTENTION !

**PENSER A REGARDER REGULIEREMENT
LE PANNEAU D'AFFICHAGE
POUR D'EVENTUELS CHANGEMENTS EN COURS DE SAISON**

Calendrier sportif

		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février	
1	V		1 D		1 M		1 V		1 L		1 J		
2	S		2 L		2 J		2 S	CF TOUR 2	2 M		2 V	J2 PH2 SENIOR DEPT.	
3	D		3 M		3 V	J4 PH1 SENIOR DEPT.	3 D		3 M		3 S	TJL Tour 3	
4	L		4 M		4 S		4 L		4 J		4 D	J2 PH2 SENIOR REG.	
5	M		5 J		5 D	J4 PH1 SENIOR REG.	5 M		5 V		5 L		
6	M		6 V	J2 PH1 SENIOR DEPT.	6 L		6 M		6 S		6 M		
7	J		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		
8	V		8 D	J2 PH1 SENIOR REG.	8 M		8 V	J7 PH1 SENIOR DEPT.	8 L		8 J		
9	S	FORUM ASSO.	9 L		9 J		9 S		9 M		9 V	J3 PH2 SENIOR DEPT.	
10	D		10 M		10 V	J4 PH1 VETERAN	10 D	J7 PH1 SENIOR REG.	10 M		10 S		
11	L		11 M		11 S		11 L		11 J		11 D	J3 PH2 SENIOR REG.	
12	M		12 J		12 D		12 M		12 V	GALETTE	12 L		
13	M		13 V	J2 PH1 VETERAN	13 L		13 M		13 S	INDIVIDUELS VETERANS	13 M		
14	J		14 S	CF TOUR 1	14 M		14 J		14 D		14 M		
15	V	AG COMITE	15 D		15 M		15 V	J5 PH1 VETERAN	15 L		15 J		
16	S		16 L		16 J	BEAUJOLAIS	16 S	TJL Tour 2	16 M		16 V	J2 PH2 VETERAN	
17	D		17 M		17 V	J5 PH1 SENIOR DEPT.	17 D		17 M		17 S		
18	L		18 M		18 S		18 L		18 J		18 D		
19	M		19 J		19 D	J5 PH1 SENIOR REG.	19 M		19 V	J1 PH2 SENIOR DEPT.	19 L		
20	M		20 V	J3 PH1 SENIOR DEPT.	20 L		20 M		20 S		20 M		
21	J		21 S		21 M		21 J		21 D	J1 PH2 SENIOR REG.	21 M		
22	V	J1 PH1 SENIOR DEPT.	22 D	J3 PH1 SENIOR REG.	22 M		22 V		22 L		22 J		
23	S		23 L		23 J		23 S		23 M		23 V	J4 PH2 SENIOR DEPT.	
24	D	J1 PH1 SENIOR REG.	24 M		24 V	J6 PH1 SENIOR DEPT.	24 D		24 M		24 S		
25	L		25 M		25 S		25 L		25 J		25 D		
26	M		26 J		26 D	J6 PH1 SENIOR REG.	26 M		26 V	J1 PH2 VETERAN	26 L		
27	M		27 V	J3 PH1 VETERAN	27 L		27 M		27 S	CF TOUR 3	27 M		
28	J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		
29	V	J1 PH1 VETERAN	29 D		29 M		29 V		29 L		29 J		
30	S	TJL Tour 1	30 L		30 J		30 S		30 M				
			31 M				31 D		31 M				

		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet
1	V		1 L		1 M		1 S		1 L	
2	S		2 M		2 J		2 D	TITRE EQUIPE SENIOR	2 M	
3	D		3 M		3 V	J7 PH2 SENIOR DEPT.	3 L		3 M	
4	L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5	M		5 V	J4 PH2 VETERAN	5 D	J7 PH2 SENIOR REG.	5 M		5 V	
6	M		6 S	CF TOUR 4	6 L		6 J		6 S	
7	J		7 D		7 M		7 V	COUPE LOIRET J3	7 D	
8	V		8 L		8 M		8 S	FINAL PPP	8 L	
9	S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10	D	J4 PH2 SENIOR REG.	10 M		10 V		10 L		10 M	
11	L		11 J		11 S		11 M		11 J	
12	M		12 V	J6 PH2 SENIOR DEPT.	12 D		12 M		12 V	
13	M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14	J		14 D	J6 PH2 SENIOR REG.	14 M		14 V	COUPE LOIRET J4	14 D	
15	V	J5 PH2 SENIOR DEPT.	15 L		15 M		15 S		15 L	
16	S		16 M		16 J		16 D	TOURNOI CLUB	16 M	
17	D	J5 PH2 SENIOR REG.	17 M		17 V	TITRES VETERANS	17 L		17 M	
18	L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19	M		19 V	J5 PH2 VETERAN	19 D		19 M		19 V	
20	M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21	J		21 D		21 M		21 V		21 D	
22	V	J3 PH2 VETERAN	22 L		22 M		22 S	TJL Tour 6	22 L	
23	S	TJL Tour 4	23 M		23 J		23 D		23 M	
24	D	FINAL CLASS. DEPT.	24 M		24 V	COUPE LOIRET J1	24 L		24 M	
25	L		25 J		25 S	TJL Tour 5	25 M		25 J	
26	M		26 V		26 D	FINAL CLASS. REG.	26 M		26 V	
27	M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28	J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29	V		29 L		29 M		29 S	FINAL CLASS.NAT.	29 L	
30	S		30 M		30 J		30 D	AG + REPAS	30 M	
31	D				31 V	COUPE LOIRET J2	D	FINAL CLASS.NAT.	31 M	

Compétitions jeunes

Championnat Jeunes

Les équipes seront composées par l'entraîneur (Patrick) en début de saison. **Un accompagnant adulte se déplacera avec l'équipe jeune.**

Tournoi Jeunes

Inscription obligatoire avant chaque journée pour les joueurs ayant une licence compétition, auprès de l'entraîneur, avant le mardi soir précédant la compétition.

Inscription au Critérium Fédéral

Le joueur s'engage à participer aux 4 journées, ou en cas d'empêchement à prévenir le club avant le mardi soir précédant la compétition.

Dans le cas contraire, l'amende infligée par le Comité sera à la charge du joueur et non de l'association.

En cas d'impossibilité médicale un certificat sera à présenter dans les 48h au club

Déplacements

Les déplacements pour les journées de "Tournoi Jeunes" et de "Critérium Fédéral Individuel" sont à la charge de l'adhérent (ou de ses parents).

Aucun déplacement n'est organisé ni financé par l'association.

Compétitions adultes

Championnat Séniors et Vétérans

Les équipes Séniors seront composées par les capitaines d'équipes et le responsable des équipes. La compétition se déroule les vendredis soir en départemental et le dimanche matin en régional. Les équipes sont composées de 4 joueurs, la rencontre se déroule en 14 matchs, chaque joueur fait 3 matchs, + 2 doubles.

Les équipes Vétérans seront composées par les capitaines d'équipes et le responsable des équipes. La compétition se déroule les vendredis soir. Les équipes sont composées de 3 joueurs, la rencontre se déroule en 10 matchs, chaque joueur fait 3 matchs, + 1 double.

Inscription au Critérium Fédéral

Le joueur s'engage à participer aux 4 journées, ou en cas d'empêchement à prévenir le club avant le mardi soir précédant la compétition.

Dans le cas contraire, l'amende infligée par le Comité sera à la charge du joueur et non de l'association.

En cas d'impossibilité médicale un certificat sera à présenter dans les 48h au club

Déplacements

Les déplacements pour les journées de "Critérium Fédéral Individuel" sont à la charge de l'adhérent. Aucun déplacement n'est organisé ni financé par l'association.

Horaires des compétitions

Vendredi

A partir de 20h30 : Championnat Départemental Equipe 2 / Equipe 3 / Equipe 4 / Equipe 5 / Equipe 6

Samedi

13h30 - 18h : Critérium Fédéral individuel / Tournoi Jeunes : **(Déplacement joueur ou parent)**

Dimanche

A partir de 9h00 : Championnat Régional R3 : Equipe 1

Règlement Intérieur

ARTICLE N°1 : Installation et respect du matériel

Pour les jeunes, la mise en place des tables est possible sous la surveillance de l'entraîneur sans descendre les plateaux. La descente des plateaux ne peut se faire que par l'entraîneur ou par les responsables des entraînements.

Le club se dégage toute responsabilité si un accident survient pendant la descente des plateaux par les enfants.

Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition (tables, raquettes, séparations, filets, balles).

Il restitue en fin de séance le matériel dans l'état dans lequel il l'avait obtenu. Les balles utilisées durant les séances d'entraînement restent au club et ne repartent pas dans le sac des joueurs.

ARTICLE N°2 : Tenue

Tous les participants aux entraînements et aux rencontres sont priés de venir avec des chaussures de sport propres sans semelles noires (pouvant laisser des traces au sol), qui seront mises dans les vestiaires.

Une **tenue de sport est obligatoire**, lorsque la température le permettra dans la salle, l'entraînement se fera en short. Le club se réserve le droit d'interdire la salle aux contrevenants.

ARTICLE N°3 : Certificat médical et questionnaire

Le **CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE** pour les participants, dès le premier entraînement, sauf accord temporaire et exceptionnel de l'un des responsables du club. Le certificat médical est valable 3 ans.

Les personnes ayant un certificat médical de moins de 3 ans validant la pratique du tennis de table en compétition, n'ont pas besoin de refaire un certificat médical, ils doivent **IMPERATIVEMENT** compléter et **SIGNER** le questionnaire médical se trouvant dans ce dossier d'inscription.

ARTICLE N°4 : Présence de l'entraîneur (Jeunes uniquement)

Les parents s'assurent que l'entraîneur ou le responsable de l'entraînement soit bien présent pour laisser leurs enfants afin d'éviter tout incident. Si des enfants décident de partir avant la fin de l'entraînement, le club ne sera pas responsable ni des faits et gestes de ces enfants ni de leur sécurité. La salle ne sera pas ouverte sans la présence d'un responsable.

ARTICLE N°5 : Autorisation de sortie (Jeunes uniquement)

Les parents autorisent leur enfant à rentrer seul après l'entraînement ou avant la fin de l'entraînement. Si non, les parents doivent être présents 10 minutes avant la fin des entraînements pour prendre en charge leur enfant. Le club n'est plus responsable en dehors des horaires d'entraînement.

ARTICLE N°6 : Discipline

Le club se réserve le droit d'interdire la salle et les entrainements aux membres du club qui seraient source d'ennuis ou de discorde envers l'entraîneur ou des responsables. Une lettre recommandée sera envoyée à l'adhérent ou aux parents si ce dernier est mineur.

ARTICLE N°7: - Les interdictions

Il est rigoureusement interdit :

- De fumer dans la salle ;
- De s'asseoir sur les tables et sur les séparations ;
- De pénétrer dans l'enceinte sportive sous l'emprise d'une drogue quelconque et en état d'ébriété.

Résumé du contrat d'assurance



Assurance des accidents corporels des licenciés FFTT (licences FFTT) saison 2022/2023

Information aux membres affiliés (clubs) et aux organismes (comité départemental, ligue régionale).

Obligations d'assurance des groupements sportifs (articles L 321-4 et L 321-6 du Code du sport)

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.

Compte tenu du dispositif d'assurance qu'elle a mis en place, la fédération a par ailleurs l'obligation de proposer à ses adhérents de souscrire des garanties individuelles complémentaires à celles dont ils bénéficient par le biais de leur licence.

Dispositif d'assurance MAIF des adhérents de la FFTT

Les adhérents FFTT, titulaires d'une licence fédérale, bénéficient de la garantie indemnisation accident de base de la licence lorsqu'ils sont victimes d'un accident au cours des activités organisées par la fédération, ses comités ou ses structures affiliées (clubs). Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

Les titulaires d'une licence FFTT en vigueur peuvent également, s'ils le souhaitent, souscrire une garantie complémentaire leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : garantie Bronze, garantie Argent ou garantie Or.

Cette garantie, lorsqu'elle est souscrite, complète, en cas d'accident, la garantie indemnisation de base. Elle est acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de la licence, sans réduction au prorata.

Ces garanties complémentaires prévoient des plafonds d'indemnisation sensiblement revus à la hausse.

Le contenu des garanties « individuelle accident de base » et garanties Bronze, Argent ou Or figure au verso du présent document.

Les modalités de souscription des garanties complémentaires Bronze, Argent ou Or

- Des notices d'information, fournies par MAIF, sont mises à la disposition des clubs par la fédération afin d'être obligatoirement remises à chaque adhérent lors de la prise de licence.
- Ces notices intègrent une information sur le contenu des garanties et un bordereau de souscription des garanties complémentaires Bronze, Argent ou Or.
- Que les licenciés souhaitent ou non souscrire l'option, ils doivent compléter le bordereau de souscription et le remettre au responsable du club ; le coût de l'option varie de **5 €** pour la garantie Bronze, **8 €** pour la garantie Argent et **15 €** pour la garantie Or pour la saison 2022/2023. Il s'agit d'un complément de cotisation qui vient s'ajouter à celui de l'assurance de base. Le règlement de ce complément est intégré à la cotisation club payée par le licencié (aucun paiement ne s'effectue directement auprès de MAIF).
- Les clubs adresseront le fichier des souscripteurs à MAIF à l'adresse suivante : MAIF, 16-18 boulevard de la Mothe, 54000 Nancy ou à gestionspecialisee@maif.fr en rappelant la référence contrat 4 314 146 H. Un courrier de confirmation sera adressé par MAIF à chaque souscripteur.

Déclaration d'accident

En cas d'accident, l'avis de déclaration de sinistre doit être adressé à MAIF dans les conditions habituelles (Groupe MAIF - Gestion des courriers sociétaires - 79018 Niort cedex 9 ou par mail : declaration@maif.fr ou téléphone : 09 78 97 98 99 - hors Dom. Appel non surtaxé, coût selon opérateur). Le contrôle des garanties acquises sera effectué par MAIF à partir des fichiers qui lui auront été transmis.

MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française de tennis de table
3 rue Dieudonné Costes
75013 Paris

Assurance FFTT
06/2022

Les garanties de base de la licence

Nature des garanties	Montant des garanties	Montant des franchises
Assurance des accidents corporels		
Décès	3 100 € (1)(2)(3)	
Majoration du capital :		
– si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)	3 900 €	
– par enfant à charge	3 100 €	
Invalidité permanente (4)		
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation :		
– jusqu'à 9 %	6 100 € x taux	
– de 10 à 19 %	7 700 € x taux	
– de 20 à 34 %	13 000 € x taux	
– de 35 à 49 %	16 000 € x taux	
– de 50 à 100 % : - sans tierce personne :	23 000 € x taux	
– avec tierce personne :	46 000 € x taux	
Indemnité suite à coma		
Versement d'une indemnité égale à	2 % du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès	14 jours
Remboursement de soins	300 % du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale	Néant
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)		
Avec une sous-limite de :		
– frais hospitaliers	Selon montant légal	
– chambre particulière	30 €/jour, maxi 30 jours	
– prothèse dentaire, par dent (forfait)	300 € maxi 1 000 € (2)(5)	
– bris de lunettes ou lentilles (forfait)	700 € (2)(5)	
– prothèse auditive, par appareil (forfait)	800 € (2)(5)	
– frais d'appareillage (fauteuil, béquilles...)	1 000 € (2)(5)	
– appareil orthodontique (remboursement du premier appareil)	250 € (2)(5)	
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS).....	Frais réels limités à 3 000 € pour les transports en hélicoptère	Néant
Frais de recherches et de secours	2 500 €	
Frais de rattrapage scolaire	35 €/jour maxi 1 600 €	1 mois d'arrêt
Frais de redoublement de l'année d'études	5 000 €	
Frais de reconversion professionnelle		
– Si incapacité au moins égale ou supérieure à 25 %	2 400 €	
– Si incapacité au moins égale ou supérieure à 50 %	4 800 €	
Sportifs de haut niveau		
– Indemnités journalières	100 €/jour pendant 360 jours	

1. Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif

2. Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré

3. Ce montant est porté à 20 000 € pour les sportifs de haut niveau

4. Capital fixé à 30 000 € pour une invalidité totale et réductible en fonction du taux d'invalidité pour les sportifs de haut niveau

5. Ces montants sont doublés pour les sportifs de haut niveau

Les garanties complémentaires de la licence

Nature des garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Capitaux invalidité permanente en cas d'accident corporel	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Indemnités journalières (durée maxi 360 jours)	Néant	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	Néant	Néant	100 % du régime conventionnel de la Sécurité sociale
Cotisation complémentaire TTC par licencié	5 €	8 €	15 €

RENONCIATION DU LICENCIÉ À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance individuelle accident de base de la licence varie de 0,02 à 0,08 € suivant les titres. Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFTT, ses comités et ses clubs affiliés.